

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg
Canton d'Attignat
Commune de MONTRACOL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210102646-20250730-2025-07-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/08/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL**

Séance du 30 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trente juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

En exercice	Présents	Nombre de procurations	Nombre de suffrages exprimés	DATE DE LA CONVOCAATION
15	10	4	14	Le 22 juillet 2025

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Aurélie CAVALLERO, Bénédicte JOURDIN, Patricia CHAMBARD, Corinne AGIUS

MM. Frédéric REFOUVELET, David LAFONT, Martial CHEVALIER, Loïck YONNET, Christophe SUBTIL

Absents/excusés :

MMES Annie CHARTREZ (donne pouvoir à Patricia CHAMBARD), Sophie JACOB-GAUTHERET (donne pouvoir à Hélène ROUX DIT RICHE)

MM. Christophe JOLY (donne pouvoir à Frédéric REFOUVELET), Morgan MERLE (donne pouvoir à David LAFONT), Laurent CLAUS,

A été élu secrétaire : *Monsieur Martial CHEVALIER*

Objet: Projet « Changement des éclairages des bâtiments communaux » : attribution d'un fonds de concours

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de remplacer les éclairages existants des bâtiments communaux par des éclairages « leds »

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune de Montracol a sollicité la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse pour l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du Plan d'Equipement Territorial 2

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Financiers	Libellé	Montant HT	Taux
DETR / DSIL*			0,00%
Union européenne			0,00%
Etat – ANS			0,00%
Conseil régional			0,00%
Conseil départemental			0,00%
Fonds de concours CC ou CA	PET 2	4 826	50,00%
Autres (à préciser)			0,00%
Total subventions publiques**		4 826	50,00%
Fonds propres	/		0,00%
Emprunts	/		0,00%
Total autofinancement		4 826,00	50,00%
TOTAL GENERAL HT	/	9 652,00	100,00%

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte le plan de financement global et ses modalités de financement

AUTORISE l'attribution d'un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse dans le cadre du Plan d'Équipement Territorial 2

AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
David LAFONT